

Plan d'action européen pour le commerce de détail au profit de tous les acteurs

2013/2093(INI) - 14/11/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative de Cornelis de JONG (GUE/NGL, NL) sur le plan d'action européen pour le commerce de détail au profit de tous les acteurs.

L'importance du commerce de détail pour la société : rappelant que le commerce de détail revêt une grande importance économique, étant donné qu'il représente 11% du PIB au niveau européen et 15% des emplois dans l'Union, les députés se sont félicités de la mise en place par la Commission d'un plan d'action européen pour ce secteur. Ils ont toutefois déclaré que le plan d'action aurait dû accorder davantage d'attention aux effets de la crise économique actuelle sur le commerce de détail et, en particulier, sur les petits magasins indépendants.

Le rapport a invité la Commission et les États membres à **accorder la plus grande importance politique au commerce de détail en sa qualité de pilier du marché unique**, y compris du marché unique numérique, et à lever les obstacles réglementaires, administratifs et pratiques qui freinent la création d'entreprises. Selon les députés, la législation sur le commerce de détail devrait tenir compte des besoins du secteur, et devrait reposer sur l'examen et la compréhension de son incidence sur les petites entreprises.

Le commerce de détail dans la crise économique : dans le contexte actuel d'austérité, les députés ont invité les États membres à ne prendre aucune mesure qui minerait la confiance des consommateurs et porterait directement préjudice aux intérêts du commerce de détail, telle qu'une augmentation de la TVA, une multiplication des types et reclassements de produits ou une hausse des charges pour les magasins. L'importance d'améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME du commerce de détail et de gros a été réaffirmée.

Soutenir les détaillants indépendants : les députés ont encouragé les autorités locales et régionales à favoriser les initiatives visant à faciliter l'égalité d'accès et l'instauration de conditions de concurrence équitables pour les détaillants indépendants, telles que :

- la promotion du principe **«adoptez un magasin»** dans le cadre duquel de grands détaillants jouent le rôle de conseiller pour de petits magasins situés dans la même localité, en particulier pour les nouveaux entrants sur le marché;
- la promotion de **groupes de détaillants indépendants, y compris des coopératives**, qui bénéficient d'une assistance mutuelle et de certaines économies d'échelle, tout en conservant leur pleine indépendance;
- le respect du droit des autorités locales et régionales de **favoriser un climat propice aux petits magasins indépendants**, souvent situés dans les centres-villes, i) en réduisant les prix de l'énergie, y compris pour les enseignes allumées la nuit, et les loyers au moyen de partenariats public-privé, ii) en introduisant des réductions du taux applicable aux entreprises sur les charges locales pour les petites entreprises et les détaillants indépendants.

Commerce électronique : face au développement rapide du commerce électronique, le rapport a encouragé les détaillants à **exploiter au mieux les technologies innovantes** et à développer de nouveaux modèles commerciaux pour leur clientèle en ligne. Il a invité la Commission à proposer une

stratégie en vue d'empêcher les opérateurs commerciaux d'adopter des politiques discriminatoires dans leurs pratiques de commerce électronique, afin de veiller à ce que les citoyens européens bénéficient d'un accès sans restriction au commerce en ligne transfrontalier.

Systèmes de paiement : les députés ont salué la proposition de la Commission sur les **commissions multilatérales d'interchange (CMI)** et ont souligné l'importance de supprimer les réglementations applicables aux systèmes de paiement par carte qui en renforcent les effets anticoncurrentiels.

La Commission a été invitée à soutenir les États membres qui ont déjà mis en place des systèmes de paiement transparents, concurrentiels et innovants, et à les utiliser en qualité de meilleures pratiques pour poursuivre le développement d'un marché des paiements moins cher et plus équitable en Europe.

Consommateurs : le rapport a accueilli favorablement l'intention de la Commission d'élaborer des instruments visant à faciliter l'accès des consommateurs à des informations transparentes, compréhensibles, comparables et fiables concernant les prix, la qualité et la durabilité des biens et des services. Il a encouragé la Commission à mettre en place une **base de données** facilement accessible contenant toutes les exigences européennes et nationales en matière d'étiquetage.

Durabilité : les députés ont mis en avant la responsabilité du commerce de détail concernant le développement durable. Ils ont salué le fait que les détaillants et les fournisseurs aient été à l'avant-garde de la responsabilité écologique notamment en matière de déchets, de consommation énergétique, de transports et d'émissions de CO₂. Certains détaillants ont pris des initiatives volontaires pour réduire le gaspillage alimentaire. Les députés ont appelé à des efforts supplémentaires dans ce domaine.

Le rapport a également rappelé l'importance d'une mise en œuvre correcte de la législation sociale et de la législation du travail en vigueur. Il a demandé l'égalité de traitement entre les opérateurs commerciaux au sein du marché intérieur pour combattre le travail non déclaré et les fraudes fiscales et sociales.

Pratiques commerciales déloyales : les députés ont salué les initiatives volontaires, qui existent déjà dans certains États membres et qui sont également en cours d'élaboration au niveau européen grâce au Forum à haut niveau sur l'amélioration du fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Enfin, les députés ont apporté leur soutien à la **table ronde sur le commerce de détail** organisée par la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, en tant que plateforme institutionnelle destinée à maintenir le commerce de détail au rang des priorités politiques de l'Union.